

## Conseil d'administration : tous concernés

**E**lément essentiel de la participation à la vie de l'établissement et du contrôle des prises de décisions par les personnels, le Conseil d'administration **ne peut, ne doit pas se passer des représentants des professeurs.**

Vous êtes au premier chef concernés : les décisions qui y sont prises, de plus en plus nombreuses auront forcément une incidence sur votre **service, votre emploi du**

**temps et vos conditions de travail.**

Participer au CA de votre établissement passe nécessairement par **votre candidature** sur une liste SNCL-FAEN à chaque fois que cela est possible.

Le siège national du syndicat peut vous aider à répondre à toutes vos interrogations.

**N'hésitez pas à nous contacter à cette adresse:**

[Sncl@wanadoo.fr](mailto:Sncl@wanadoo.fr)

## Des éclaircissements bienvenus pour les contractuels.

**L**es personnels contractuels représentent jusqu'à **10%** des effectifs totaux dans plusieurs académies (environ 26 000 personnes) et l'Education nationale fonctionnerait **de manière encore plus imparfaite** si ces personnels ne menaient pas leur mission, dans **des conditions véritablement précaires.**

Toutefois, **des lois successives** publiées depuis le printemps permettent de **clarifier le statut** des contractuels. En effet, le 31 août est passé un décret (applicable au 1<sup>er</sup> septembre) qui crée **deux catégories de contractuels** : la première qui concerne les personnels remplissant les conditions pour passer **les concours de fonctionnaires** (internes ou externes) et la deuxième catégorie qui concerne **ceux qui ont au moins Bac+2.**

Ce décret spécifie et **fixe les bornes indiciaires (minimum et maximum)** des

**deux catégories** et le taux des **heures supplémentaires.**

Dans un dernier texte, **les conditions d'évaluation** des contractuels sont précisées.

Ces évaluations seront assurées conjointement **par l'Inspection et par les chefs d'établissement.**

Le SNCL-FAEN s'est toujours battu aux côtés des contractuels et considère que ces décrets vont **dans le bon sens.**

Notre syndicat exige par ailleurs que tous **les non-titulaires** obtiennent un CDI.

Nous resterons cependant sur nos gardes et veillerons à ce que le statut des non-titulaires connaisse **une évolution positive.** Le SNCL-FAEN considère que les conditions d'emploi et de titularisation de nos collègues doivent **encore s'améliorer** sous peine d'**une détérioration encore plus grave** et générale de l'ensemble du système éducatif.



## Lutte contre l'illettrisme : Amiens dans l'offensive

**P**articulièrement touchée par un **taux d'illettrisme record**, l'académie d'Amiens met en place plusieurs mesures destinées à **repérer rapidement** les difficultés des élèves et à **les traiter** le plus précocement possible au travers de dispositifs tels les **réseaux des observatoires locaux de la lecture (ROLL)**.

**16,73%** des jeunes du département de l'Aisne rencontrent des difficultés pour lire. Tandis qu'ils sont **14,49% dans la Somme** et **12,86% dans l'Oise**. La moyenne nationale est de **9,9%** (métropole et outre-mer).

L'objectif est d'intervenir auprès des **élèves de primaire et au collège** afin de prendre en charge les élèves de **CM2 et de 6<sup>ème</sup>** par groupe de

huit pour travailler à la **compréhension de textes** narratifs et documentaires.

Dans le département de l'Aisne, le plus touché par l'illettrisme, le dispositif est étendu **aux élèves de troisième** afin de leur apporter une remédiation de leurs difficultés, **bien que celle-ci arrive bien tard !**

Le **SNCL-FAEN** salue cette initiative car nous sommes bien conscients que les difficultés rencontrées par nos élèves en **lecture et en compréhension** des textes et consignes données en classe, conditionnent **leur réussite scolaire**. Il est clair, en effet, que sans une bonne lecture, les apprentissages ne peuvent être garantis, ce qui **favorise le décrochage** contre lequel l'Ecole doit lutter.

## Remplacement des professeurs

**U**ne fédération de parents d'élèves s'est, au cours de l'année scolaire dernière, taillé un joli **succès médiatique** par une déclaration fracassante sur l'**absentéisme des professeurs** et leur **non remplacement** par l'institution.

Selon cette fédération, dans 57 départements, 6 000 journées de classe dans le premier et dans le second degré auraient été « perdues » pour les élèves du fait que les professeurs ne seraient pas suffisamment remplacés.

Il convient tout d'abord de rappeler que **le taux d'absentéisme observé chez les professeurs est particulièrement peu élevé** en comparaison avec celui d'autres agents de la fonction publique : 6,6 jours en moyenne, un taux prenant en compte les congés de maternité.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que lorsqu'un professeur est absent ce sont tous les parents d'élèves de la classe (entre 20 et 30 élèves) qui ont tout lieu de le remarquer et de s'en alarmer.

Il faut ensuite faire un distinguo entre premier et second degrés. La très grande majorité des écoles possède un volant de professeurs remplaçants et la plupart des absences sont remplacées.

Il en va tout autrement en collège et lycée : parce que le corps des TZR qui a été créé, comme son nom l'indique, pour effectuer des remplacements, est composé de personnels très majoritairement nommés sur des postes à l'année (longue durée) et qu'**il est dès lors plus difficile de remplacer les absences ponctuelles au quotidien**.

**Le SNCL-FAEN réaffirme son opposition à l'imposition du « remplacement de courte durée »** qui aggrave les conditions de travail et constitue, au mieux, une garderie éducative.

Nous demandons l'augmentation du recrutement des enseignants du second degré afin de disposer d'un contingent suffisant **de volontaires pour cette fonction de remplacement**.